



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

LEN I - Cabines - Nambsheim

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIEBHERR-FRANCE

Raison sociale

Liebherr France SAS

N° SIRET

30137469000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SEITZ

Prénom(s)

Sebastien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La future construction sera caractérisée par une emprise au sol totale d'environ 28 000 m² et une hauteur maximale de 17m. La partie logistique du bâtiment sera localisée côté Ouest et les locaux sociaux côté Est. Un parking extérieur sera dédié aux PL et VL (avec bornes de recharge). Le parking extérieur VL comportera environ 220 places pour répondre aux besoins des futurs salariés. La future usine comprendra un bâtiment administratif comprenant des locaux sociaux, l'accueil, l'administration et la direction de l'usine, mais aussi la cafétéria et les bureaux des services support. Le tout sur une surface de près de 2 300 m² sur deux niveaux. Les surfaces restantes sont consacrées aux espaces de production et de stockage, ainsi qu'à un bâtiment énergie, 4 cuves de stockage d'eau, un bâtiment de contrôle d'accès PL, un poste de livraison et un local vélos/ motos.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction correspond à l'implantation d'un nouveau site de production de la société LIEBHERR au sein de la zone d'activités ECORHENA à Nambenheim (68). L'aménagement de la ZA ECORHENA a été porté par le Syndicat Mixte ECORHENA. L'autorisation environnementale a été délivrée le 8 avril 2022 au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement. Le nouveau site de production LIEBHERR comprend deux lots de construction distincts le long de la RD52 : - un projet de construction dit "Cabines" s'implantant sur une surface de près de 8 ha sur un terrain d'assiette de 23 ha au total ; - un projet de construction dit "Mecano-soudure" entre la RD52 et le Grand Canal d'Alsace dont le terrain d'assiette s'élève à près de 25 ha. Ce projet interviendra dans un second temps. La présente demande d'examen au cas par cas est établie pour le projet dit "Cabines". Le bâtiment projeté sera dédié à l'assemblage des cabines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction correspondent a une organisation traditionnelle de travaux de constructions pour l'implantation d'une nouvelle usine de production industrielle, avec ses espaces de manoeuvre et d'agrement pour les salaries et usagers du site. Il est cependant important de preciser que lors de la phase de travaux, le cahier des charges des clauses environnementales de chantier sera applique, de meme que l'ensemble des mesures d'evitement et de reduction inscrites dans l'autorisation environnementale d'Ecorhena et retranscrites dans les cahier des charges de cession du terrain.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet "Cabines" du nouveau site de production LIEBHERR a pour objectif le traitement de 225 cabines/semaine a raison de 225 jours/an (45 semaines) soit 10 000 cabines/an. Les cabines seront transportees par PL depuis le site de Nambsheim, essentiellement vers le site de production et d'assemblage de Colmar. Les vehicules respecteront le plan de circulation defini, a savoir l'evitement de la traversee du village de Nambsheim.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire delivre le 02 septembre 2025 - Dossier de declaration au titre de la loi sur l'Eau arrete du 24 septembre 2025 - Dossier de declaration au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol Hauteur maximale Places de stationnement privées et fermées au public Surface de plancher	(28 000, metres carre) (17, m) (220, places) (29340, metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU communale de Nambenheim. Le projet se situe en zone UE.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'unité foncière interfère avec deux ZNIEFF de types I et II. Le projet de construction se situe en ZNIEFF de type II. Le diagnostic écologique et l'étude d'impact menés dans le cadre du projet ECORHENA ont permis de dimensionner des mesures d'évitement, de réduction et de compensation applicables sur l'emprise du secteur 2 (zone d'implantation du projet I FN I). Ces dernières reprises dans l'arrêté
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet avoisine le site inscrit de l'Île du Rhin.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic des zones humides a été mené dans le cadre de l'autorisation environnementale du projet de l'ECORHENA. L'étude a permis de conclure sur l'absence d'une zone humide sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site du projet borde le "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin" (SIC) et la "Vallee du Rhin d'Artzenheim a Village-neuf" (ZPS). Les etudes environnementales menees dans le cadre de l'autorisation environnementale du projet de l'ECORHENA ont permis de cibler les incidences sur le reseau local et de proposer des mesures environnementales adantees. Ces dernieres sont
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pompages sur nappes pour reserve d'eau incendie : Hypothese : un essai de 1h sur les deux piezometres annuellement, - Debit d'essai estime : 450 m cube par an, - Majoration de 10 pourcents integree a titre de securite : volume total previsionnel annuel envrion 500 m cube par an. Le projet prévoit la mise en oeuvre d'un systeme de geothermie ouverte destine a assurer le chauffage et le
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La reutilisation maximale des materiaux presents sur le site sera mise en place et imposee dans les cahiers des charges des entreprises de construction lors de la phase de travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'apport de materiaux sera certainement necessaire pour repondre aux besoins de la construction de la nouvelle usine d'assemblage et de ces espaces extérieurs (plateforme des batiments)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Raccordement sur le reseau d'eau usee communal a proximite au droit de la limite Est du projet, mordant la limite parcellaire a l'angle Nord-Est, rejet eaux sanitaires uniquement. Raccordement sur le reseau AEP communal existant rue du moulin
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un ensemble de mesures environnementales a ete prescrit par arrete prefectoral au titre de l'autorisation environnementale du projet ECORHENA. Ces mesures et leur prise en compte par le projet sont decrites dans la notice explicative annexee a la presente demande d'examen au cas par cas.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Un ensemble de mesures environnementales a ete prescrit par arrete prefectoral au titre de l'autorisation environnementale du projet ECORHENA. Ces mesures et leur prise en compte par le projet sont decrites dans la notice explicative annexee a la presente demande d'examen au cas par cas.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'inscrit sur le secteur 2 de la zone ECORHENA ayant fait l'objet d'un arrete d'autorisation environnementale. La consommation d'ENAF inherente a la construction du projet s'inscrit strictement dans l'emprise du lot 2 amenege par la zone ECORHENA.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet est concernee par : - un risque d'inondation par remontee de nappe, - un risque de sismicite niveau 3, - une exposition faible au retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	La zone de projet est concernee par la Directive Nitrate. Cette directive n'a cependant pas d'interaction particuliere avec le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La mise en place du projet engendre le déplacement journalier de plusieurs véhicules légers et poids lourds. Une étude de trafic menée dans le cadre de l'autorisation environnementale du projet ECORHENA a permis de conclure que l'augmentation du trafic local due à la mise en place du projet n'est pas significative et elle peut être intégrée aux flux de la RD. Le plan de circulation des véhicules du projet LEM évite la traversée de
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'installation n'est pas de nature à engendrer un bruit à l'extérieur du site. Des mesures particulières ont été prises par le maître d'ouvrage : L'ensemble des zones
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	logistiques, techniques et de production étant en "clos et
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet prévoit l'installation d'un réseau d'éclairage extérieur adapté aux dispositions de l'arrêté d'autorisation ECORHENA, permettant notamment un "maintien des trames noires"
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les uniques rejets liquides prévus correspondent aux eaux usées sanitaires du futur bâtiment.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées sanitaires seront évacuées via un raccordement au réseau d'assainissement public et existant sur les espaces publics.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluent issu du process d'activités. Un dispositif d'isolement des eaux d'extinction d'incendie est prévu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Carton : recyclage et valorisation matière en papeterie Films plastique : recyclage ; Plastiques rigides : recyclage; Déchets « banals » à incinérer : valorisation dans une filière de CSR (Combustible Solide de Recupération) ; Bois : valorisation énergétique ; Palettes PERDUES : réutilisation ou valorisation thermique ; Palettes EURO : réparation puis réintégration dans le circuit LIEBHERR ; Metal (acier, inox, aluminium, etc.) : recyclage ;
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'implantant au sein d'un milieu naturel et agricole, des impacts sont envisagés sur le patrimoine paysager. Un diagnostic archéologique a été réalisé sur le site du projet. Ces incidences ont été analysées lors de l'étude d'impact de la zone ECORHENA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante au sein du secteur 2 de EcoRhena ayant fait l'objet d'une autorisation environnementale. Le projet ECORHENA prévoit une compensation collective agricole pour le changement de vocation lié à l'aménagement de l'ensemble de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'implante sur le secteur de l'aménagement de la zone ECORHENA. L'ensemble des incidences engendrées par l'aménagement de la zone ont été analysées dans le cadre de l'autorisation environnementale et de l'étude d'impact portée par le syndicat mixte pour la gestion du port rhénan. L'étude des effets cumulés a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la zone ECORHENA. Au regard des incidences prises en compte dans l'autorisation environnementale de la zone ECORHENA, nous considérons que le projet de construction LIEBHERR n'engendre pas d'incidences supplémentaires sur l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone ECORHENA dans laquelle s'inscrit le projet LEN I borde le Rhin et la frontière allemande. L'étude d'impact menée dans le cadre de l'aménagement d'ECORHENA a pris en compte les éventuelles incidences de nature transfrontière. Le projet LEN I n'aura pas d'incidence supplémentaire à caractère transfrontalier.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude d'impact menée dans le cadre de l'aménagement d'ECORHENA dans lequel s'inscrit le projet LEN I propose une analyse complète de ces incidences. Au regard des incidences prises en compte dans l'autorisation environnementale de la zone ECORHENA, nous considérons que le projet de construction LIEBHERR n'engendre pas d'incidences supplémentaires sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures sont présentées et illustrées par thématique dans la notice de présentation annexe à la présente demande d'examen au cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante intégralement sur le lot 2 de la zone d'activités EcoRhena, laquelle a déjà fait l'objet d'une étude d'impact globale, d'un avis de l'Autorité environnementale et d'une autorisation environnementale unique délivrée par arrêté préfectoral du 8 avril 2022. Les incidences environnementales liées à l'aménagement de ce secteur ont ainsi déjà été analysées et encadrées réglementairement. Par ailleurs, le projet LEN I reprend strictement l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) applicables au secteur 2, telles que définies dans l'étude d'impact et dans l'arrêté préfectoral, notamment en matière de continuités écologiques, de gestion des eaux pluviales, de trame noire, de zone tampon du Muhlbach et de plantations compensatoires. Le projet s'inscrit donc pleinement dans le cadre

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BONADIO

Prénom Julia

Qualité du signataire Cheffe de projet operation d'amenagement et env

À Strasbourg

Fait le 16-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)